

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Moselle

Hôtel de Ville  
de  
**BERTRANGE**  
57310



Téléphone : 03 82 82 65 43

Télécopieur : 03 82 50 79 78

**CONSEIL MUNICIPAL DE BERTRANGE-IMELDANGE**  
**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 12 FÉVRIER 2022**  
**SALLE DES ASSOCIATIONS**

**ORDRE DU JOUR : Election d'un nouvel Adjoint, suite démission.**

Le 12 février 2022 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, salles associatives en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc PERRIN, Maire.

Ouverture de la séance du Conseil Municipal par Monsieur le Maire à 11h00.

Après appel,

**Etaient présents :**

ABDELLALI Moustapha, BECHE Mélissa, DAVAL Julien, FERRI Tiphaine, FROGER Sylvie, GHIBAUDO Michel, JODIN Yolande, KOCKLER Anne, MATHIEU Céline, MATUSZEWSKI Séverine, MILANI Jacques, NOIR Frédéric, PAULY Elsa, PINOT Régis, ROUSSEY Alain, SIEBENALER Claude, VETZEL Caroline, ZIEGLER Marielle formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés et pouvoirs :**

AAZRI Hanan qui a donné procuration à FROGER Sylvie.  
KRETTNICH David qui a donné procuration à NOIR Frédéric.  
PIERRARD Olivier qui a donné procuration à VETZEL Caroline.  
DIESEL Jean-Philippe qui a donné procuration à SIEBENALER Claude.

M. Joseph Fraboulet, Directeur Général des Services, présent.

Après désignation par le Conseil Municipal, secrétaire de séance : Claude SIEBENALER.

## **INTERVENTION DU MAIRE.**

Après un mot de bienvenue, M. Le Maire a rappelé que suite à la démission d'Olivier PIERRARD, Adjoint au Maire, le Conseil est réuni pour élire un nouvel Adjoint ; M. Olivier PIERRARD demeurant Conseiller Municipal.

M. Le Maire a indiqué qu'un poste d'Adjoint ne peut pas rester vacant à savoir que selon les dispositions de l'article L2122-14 du code général des collectivités territoriales, "lorsque l'élection du maire ou des adjoints est annulée ou que pour toute autre cause, le maire ou les adjoints ont cessé leurs fonctions, le conseil s'il est au complet est convoqué pour procéder au remplacement dans le délai de quinzaine".

Le Maire a informé l'assemblée que l'acceptation de la démission par le sous-préfet a été reçue le 31 janvier 2022.

En considérant le CGCT, il a été indiqué, d'une part, que le nouvel Adjoint peut prendre rang à la suite des Adjoints en fonction et d'autre part, que le nouvel Adjoint est élu au scrutin secret et à la majorité absolue et relative, en cas de troisième tour.

M. Le Maire a présenté l'organisation de l'élection en indiquant le matériel mis en place pour assurer le secret du vote :

- Une urne.
- Des bulletins : matériellement identiques, à savoir bulletin vierge à remplir.
- Des enveloppes.
- Deux isolements.

M. Le Maire a informé le Conseil Municipal des candidatures déclarées, à savoir :

- M. Michel GHIBAUDO (mail du 09 février 2022).
- M. Alain ROUSSEY (courrier du 11 février 2022).

M. Le Maire a fait un nouvel appel à candidature. Aucun conseiller ne s'étant présenté, M. Michel GHIBAUDO et M. Alain ROUSSEY sont les seuls candidats.

M. Le Maire a expliqué les modalités du vote :

- Vote sur appel : chaque conseiller appelé, se dirige avec le bulletin et l'enveloppe dans l'isoloir, le dépose dans l'urne et après vote, signe la feuille d'émargement.
- Table de vote et dépouillement tenus par Mme. Elsa Pauly, Mme. Tiphaine Ferri et M. Joseph Fraboulet.
- Fin du scrutin : bulletins récupérés par Joseph Fraboulet et mis sous cachet.

## **VOTE : RESULTAT.**

Après comptage des bulletins, les résultats proclamés ont été :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0.
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23.
- Nombre de bulletins dans l'urne : 23.
- Nombre de bulletins blancs et nuls : 1 blanc.
- Nombre de suffrages exprimés : 22.
- Majorité absolue : 12.

Ont obtenu :

- M. Michel GHIBAUDO : 14 voix.
- M. Alain ROUSSEY : 08 voix.

Nombre de bulletins blancs : 1.

M. Michel GHIBAUDO ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Adjoint au Maire.

M. Michel GHIBAUDO a remercié le Conseil pour son vote en indiquant qu'il exercera sa fonction dans le seul intérêt de la collectivité et des bertrangeois et ce, pour les servir pleinement.

Mme. Elsa Pauly a souhaité que le Conseil décide du rang du nouvel Adjoint, soit :

- 3<sup>ème</sup> rang en lieu et place de l'Adjoint démissionnaire
- ou 5<sup>ème</sup> rang, soit en fin de tableau, avec remonté au tableau de l'ordre des Adjoints.

Après échange au sein de l'assemblée, il a été décidé de procéder à un vote selon :

- 3<sup>ème</sup> rang (en lieu et place de l'adjoint démissionnaire) :

Pour :

Contre :

- 5<sup>ème</sup> rang (en fin de tableau)

Pour :

Contre :

Après appel du Maire pour le vote relatif au 3<sup>ème</sup> rang, le Conseil Municipal a décidé que M. Michel GHIBAUDO proclamé Adjoint au Maire, occupera le 3<sup>ème</sup> rang :

- Pour : 12.
- Contre : 0.
- Abstention : 11.

L'ordre des Adjoints s'établit donc comme suit :

- Premier adjoint : SIEBENALER Claude.
- Deuxième adjoint : MATUSZEWSKI Séverine.
- Troisième adjoint : GHIBAUDO Michel.
- Quatrième adjoint : VETZEL Carole.
- Cinquième adjoint : MILANI Jacques.

M. Julien Daval a demandé au Maire de bien vouloir préciser la délégation qui sera donnée au nouvel Adjoint. M. Le Maire a rappelé au Conseil Municipal que l'attribution de la délégation est de l'autorité du Maire et qu'en conséquence, qu'il en décidera prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 11h33.



Bertrange, le 14 février 2022  
Le secrétaire de séance

Claude Siebenaler

